

L'ONIMED déplore les violations répétées du code d'éthique et de déontologie des journalistes professionnels

Soumis par ANP le mer, 28/08/2019 - 11:55

Par [Agence Nigérienne de Presse](#) [1]

août 28, 2019

Niamey ,28 Aout 2019 (ANP)-Conformément à sa mission d'autorégulation, l'Observatoire Nigérien Indépendant des Médias pour l'Ethique et la Déontologie (ONIMED), a conduit le mardi 27 Aout 2019 un monitoring couvrant la période du 01 Mai au 31 juillet 2019 sur le respect de l'Ethique et la Déontologie au sein de la presse écrite nigérienne.

Il ressort de ce monitoring trimestriel les résultats suivants : sur 79 titres des journaux étudiés, il a été enregistré 30 manquements à l'éthique et à la déontologie mettant en cause 19 titres des journaux.

Il faut noter que 29 des 30 manquements violent l'article 7 du code d'éthique et de déontologie des journalistes nigériens qui recommande de : « s'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation et toute autre accusation sans fondement ».

Un (1) manquement viole l'article 10 du code d'éthique et de déontologie en lien avec la confraternité.

Au regard du travail de monitoring effectué sur trois (3) mois, l'ONIMED déplore les violations répétées du code d'éthique et de déontologie, particulièrement l'article sept relatif à la calomnie, la diffamation et l'accusation sans fondement. Ce, malgré la vulgarisation de la charte du journaliste professionnel et du code d'éthique et de déontologie.

Aussi, l'ONIMED constate la violation de l'article 10 du code d'éthique et de déontologie des journalistes professionnels, qui recommande de : « cultiver l'esprit de confraternité dans la collecte et la diffusion de l'information, notamment en s'interdisant de participer directement ou indirectement à toute action visant à nuire à un confrère ou à une entreprise de presse. Tout journaliste professionnel se fait le devoir d'observer strictement les principes énoncés ci-dessus et de n'accepter, en matière d'honneur professionnel, que la juridiction de ses pairs, à l'exclusion de toute ingérence gouvernementale ou autre ».

Face à ces manquements, l'ONIMED rappelle aux journalistes leur devoir professionnel dans la recherche, le traitement et la publication des informations.

Enfin, l'ONIMED invite l'ensemble des journalistes non seulement à s'approprier les textes régissant le métier du journalisme mais aussi à un traitement sain et équitable de l'information basée sur les sources.

IZN/MHM/ANP- 0110 Aout 2019

Tags:

[Niger/médias](#) [2]

[Afrique](#) [3]

Choisir un pays:

[Niger](#) [4]

[Lettre d'information de l'ANP](#) [5]

Source URL (modified on 28/08/2019 - 11:55): <http://www.anp.ne/?q=article/l-onimed-deploire-les-violations-repetees-du-code-d-ethique-et-de-deontologie-des>

Liens

[1] <http://www.anp.ne/?q=profile/agence-nigerienne-de-presse>

[2] <http://www.anp.ne/?q=tags/niger-medias-2>

[3] <http://www.anp.ne/?q=continents/afrique>

[4] <http://www.anp.ne/?q=pays-du-monde/niger>

[5] <http://www.anp.ne/?q=newsletter/lettre-d-information-de-l-anp>